

## CONSEIL MUNICIPAL

----

### Compte-rendu sommaire de la séance du 10 mars 2016

#### Le Conseil Municipal décide :

1. De prendre acte de l'installation de Madame Valérie DALMAU comme nouvelle Conseillère Municipale en remplacement de M. Pierre ADOUE, démissionnaire.
2. De désigner Madame Valérie DALMAU comme membre suppléant représentant la collectivité au sein du Comité de Direction de l'Office Municipal de Tourisme.
3. D'approuver l'évaluation du transfert de charges du Point emploi faite par la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de l'Agglomération du Pays de l'Or dans sa séance du 18 février 2016, pour un montant de 103 415 €.
4. D'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour l'exercice 2016.
5. D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel.
6. D'approuver la convention entre la Ville et l'Amicale du Personnel Communal,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
  - d'attribuer le solde de la subvention, qui s'élève à 25.000 euros, soit un montant total de subvention de 45.000 euros, à l'Amicale du Personnel Communal pour l'organisation des actions à destination des employés de la ville en 2016.
7. D'octroyer une subvention de 1.000 euros au Réseau d'Aide des Enfants en Difficulté (RASED) de Manguio.
8. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association Champ Libre la convention qui prévoit les engagement financiers de la Ville à hauteur de 35.905 euros de subvention pour la contribution à la création des œuvres par les équipes d'architectes sélectionnées dans le cadre du Festival d'Architectures Vives 2016, et pour la participation aux frais divers de l'association sur cette manifestation (hébergement et restauration des médiateurs, frais d'édition,...),
  - et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de l'espace public pour l'installation des œuvres architecturales.

9. D'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de spectacle située dans l'enceinte du Pasino pour les concerts de Jazz et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
10. D'actualiser et de modifier le règlement intérieur de la Bibliothèque-Ludothèque municipale.
11. D'attribuer aux associations les subventions suivantes :

SUBVENTIONS	1 <sup>ère</sup> Subvention 2016
Albatros baseball	500
Badminton	1500
Basket pirates	500
Beach soccer	500
Cavaliers Camarguais	1000
CEM	35000
Club taurin	1000
GLAC Judo	500
Golf	2000
GRS	2000
La Palanquée	1000
Lycée UNSS	700
Rugby	5000
SCPGM 34	300
Sport loisirs ponant	1000
Tae kwon do	1000
Tennis	6000
Triathlon	3000
Yacht Club	10000
Au fil du temps	800
Glac festival	6500
Glac théâtre	3200
Photographes itinérants	500
Rythm and song	400
Si on chantait	200

40 000€  
déjà  
attribués

Arche des animaux	14000
Prévention routière	400
Sapeurs-Pompiers	2000
SNSM	1000
Chasse	900
ACVG	3100
AMMAC	800
DELATTRE DE TASSIGNY	100
UNC	200
<b>TOTAL</b>	<b>106 600</b>

12. D'attribuer une subvention d'un montant de 25.750 € à l'Aviron Club du Ponant.
13. D'attribuer une subvention d'un montant de 2.400 euros au Club de Triathlon de La Grande Motte, pour l'organisation du triathlon le dimanche 24 avril 2016.
14. D'attribuer une subvention d'un montant de 12.000 euros au Lions Club La Grande Motte-Montpellier-Littoral, pour l'organisation de la manifestation « Les Pyramides 2016 ».
15. D'intégrer le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément au décret PINEL du 28 décembre 2015.
16. D'approuver le recours à la procédure de dialogue compétitif en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'extension et la requalification du Port de La Grande Motte,  
- d'approuver le lancement de cette procédure de dialogue compétitif et les modalités de mise en œuvre,  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention, participation ou fonds de concours auprès de tout organisme, institution ou collectivité, susceptible d'apporter son concours financier et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,  
- d'attribuer une prime à chacun des trois candidats admis à participer au dialogue, ayant remis des offres conformes aux exigences des documents de la consultation, d'un montant de 70 000 € HT, soit 84 000 TTC ;  
- de verser une indemnité forfaitaire de 350 € pour chacune des deux séances du jury au représentant de l'ordre des architectes et à toutes autres instances professionnelles représentatives de l'ingénierie.
17. D'élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres du jury de dialogue compétitif relatif à la passation d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'extension et la requalification du port :

Membres titulaires :

1. Joëlle JENIN-VIGNAUD
2. Jean-Yves TAUZIN
3. Julie PRONOST
4. Jean-Michel LAUNAY
5. Geneviève HOLLENDER

Membres suppléants :

1. Isabelle BERGE
2. Bernard REY
3. Brice BONNEFOUX
4. Marie GIBERNON
5. Pierre-Roland TRANCHAT

- 18.** D'accepter l'aliénation du bateau BENETEAU FLYER 650 WA à Monsieur Louis BENEFRO, domicilié Chemin de la Halte à POURRIERES (83910) pour le montant de 11 576 €.
- 19.** D'approuver le transfert de la compétence « IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à Hérault Energies pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
  - d'adopter les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence,
  - de s'engager à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité,
  - de s'engager à verser à Hérault Energies les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Hérault Energies la convention définissant les modalités d'intervention du syndicat, ainsi que la participation financière de la collectivité et les modalités de paiement.
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 20.** D'approuver le projet de convention proposé par le syndicat EPTB VIDOURLE pour la réalisation d'un plan de gestion de l'Etang du Ponant.
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le syndicat EPTB VIDOURLE la convention définissant les modalités d'intervention du syndicat, ainsi que la participation financière de la collectivité et les modalités de paiement.
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- 21.** De donner un avis favorable à la sous-occupation du lot 15 du complexe Le Forum, sise parcelle cadastrée AH 179 – Quai d'honneur – 34280 LA GRANDE MOTTE par la Société YemsY,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.
- 22.** D'approuver la convention à signer avec la Société M<sup>2</sup> Organisation pour l'organisation des Editions 2016 et 2017 du Salon du Multicoque ainsi que le cahier des charges.
- 23.** D'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 582 113 euros à l'Office Municipal de Tourisme pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions de service public.
- 24.** D'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Ville.
- 25.** D'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
- 26.** D'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget annexe du Palais des Congrès.
- 27.** D'approuver le Budget Primitif 2016 des Ports de Plaisance.
- 28.** D'approuver le Budget Primitif 2016 de l'Office Municipal de Tourisme.

29. D'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget annexe de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion du Palais des Congrès.
30. D'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget annexe de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion de la boutique OMT.
31. D'instaurer une provision semi-budgétaire de 41 361.47 € pour le risque financier des créances en attente et d'inscrire cette dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » au Budget Primitif 2016 du budget principal de la Ville.

*Vu pour être affiché le 17 mars 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Fait à La Grande Motte, le 15 mars 2016.*

*Le Maire,  
Président de l'Agglomération  
du Pays de l'Or,*

***Stéphan ROSSIGNOL***